

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annouces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames. — . . . 30  
Faits divers. — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

### ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.  
Trois mois. . . 15  
Six mois. . . 9  
Poste: 35 fr.  
Trois mois. . . 18  
Six mois. . . 10

### On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

30 Mai 1884.

### DES MOTS!

Sous prétexte d'égalité, la Chambre des députés s'emballa d'une façon ridicule. La majorité vote des articles qui seront inapplicables non-seulement au point de vue du bon sens, mais encore au point de vue budgétaire.

Comment se fait-il qu'aujourd'hui, contrairement à l'opinion de tous les ministres de la guerre, contrairement à l'opinion de feu Gambetta lui-même, on proclame la possibilité de l'enrôlement total du contingent sans excéder les ressources du budget de la guerre?

En dehors de tout principe révolutionnaire, il y a là une question matérielle qu'il n'est pourtant pas permis de négliger.

Quand les députés de la gauche disent: « Il faut que tous les citoyens passent le même temps sous les drapeaux! » ces députés proclament une sottise, puisque le Trésor n'est pas assez riche pour subvenir à l'entretien de tout le contingent.

Donc, ce principe étant proclamé, la première chose que le ministre de la guerre devra faire, ce sera de se mettre en contradiction avec lui.

On multipliera les congés, on retardera les appels, on accordera des sursis.

Enfin on usera et on abusera de l'exception sous toutes les formes possibles et imaginables.

Plus les partisans d'une égalité illusoire se montrent exigeants et plus grande ils ouvrent la porte aux privilèges scandaleux.

Les gens raisonnables proposent des exemptions basées sur des motifs légitimes.

En refusant de les écouter, les entêtés de la gauche nous conduisent, comme résultat, au système des exemptions arbitraires.

Et quelles seront les conséquences de cette loi qui sera constamment violée par les ministres chargés d'en assurer l'exécution? Une perpétuelle désorganisation de l'armée.

Pour tourner cette loi impraticable, on fera des prodiges de désordre.

Et les énergumènes de toutes les tribunes hautes et basses ne seront pas même satisfaits.

Car, en cédant à leurs hurlements, on ne leur aura donné que le principe sans l'application, le mot sans la chose.

### Chronique générale.

La République française a été un peu embarrassée des objections que l'on a faites au projet de modifier l'article 8 de la loi constitutionnelle, afin que désormais il soit interdit de faire porter la révision sur la forme du gouvernement. « Si un Congrès — a-t-on dit de toutes parts, des rangs républicains comme des conservateurs — peut introduire cette restriction, un autre Congrès pourrait la supprimer; donc, c'est absolument vain, et la République ne s'assure pas, ainsi, une minute de plus de durée. »

La République française ne peut le nier. « Le gouvernement, dit-elle, et la majorité du Parlement, en modifiant l'article 8 de la loi du 25 février, ne prétendent pas lier la France pour l'avenir. » Très-bien! Mais alors, quel est l'intérêt de cette modification? Attendez; la feuille opportuniste va trahir son secret dessein. Elle ajoute en effet:

« Ils veulent seulement, jusqu'au jour où une nouvelle décision du Congrès rouvrira la porte aux compétitions monarchiques, mettre la République au-dessus des contestations séditieuses. Le seul effet d'une modification apportée dans ce sens à l'article 8 sera de bien préciser un point aujourd'hui discutable, ou du moins discuté. Le résultat n'est pas médiocre; les

factieux seront connus et traités en factieux. »

On avoue donc que, constitutionnellement, on n'accroît pas dans l'avenir la durée de la République; mais on se flatte de la débarrasser, pour le moment, d'attaques gênantes. De quelles attaques? Il ne saurait être question d'une rébellion matérielle, contre laquelle le gouvernement est suffisamment armé par la loi. Il s'agit de restreindre le droit de discussion. C'est à la liberté de la presse qu'on en veut, et seulement à la liberté de la presse conservatrice.

On remarquera, en effet, que les citoyens qui demanderaient que la République de M. Ferry devint la République de M. Clémenceau ou que celle-ci cédât la place à la Commune, ne seraient pas le moins du monde considérés comme factieux. Seraient seuls flétris de cette désignation et poursuivis en conséquence les hommes assez pervers pour exprimer un vœu en faveur d'un gouvernement conservateur, et penser que la République ne leur donne, sous ce rapport, que des garanties insuffisantes.

### LA COMMISSION DE LA RÉVISION.

La Chambre, réunie hier dans ses bureaux, a nommé la commission chargée d'examiner la proposition du gouvernement concernant la révision.

La gauche radicale et l'extrême gauche ont soutenu la révision illimitée et combattu, par conséquent, le projet de gouvernement en faveur duquel ont voté au contraire l'Union démocratique et la plus grande partie de l'Union républicaine.

Ont été élus: 1<sup>er</sup> bureau: MM. Hémon, Duval, ministériels; — 2<sup>e</sup> bureau, MM. L. Renault, Buyat, ministériels; — 3<sup>e</sup> bureau, MM. Dusolier, ministériel; Allain-Targé, partisan de la révision illimitée; — 4<sup>e</sup> bureau, MM. Dreyfus, Bastid, ministériels; — 5<sup>e</sup> bureau, MM. Floquet, Granet, hostiles au projet ministériel; — 6<sup>e</sup> bureau, MM. Saint-Rom-

me, Marro, ministériels; — 7<sup>e</sup> bureau, MM. Roquet, Develle, ministériels; — 8<sup>e</sup> bureau, MM. Borrigliani, P. Legrand, ministériels; — 9<sup>e</sup> bureau, MM. Clémenceau, Goblet, hostiles au projet ministériel; — 10<sup>e</sup> bureau, MM. Journault, Bisseuil, ministériels; — 11<sup>e</sup> bureau, MM. Dubost, Corentin-Guyho, ministériels.

En résumé, la commission comprend, sur vingt-deux membres, dix-sept ministériels, quatre hostiles: MM. Clémenceau, Goblet, Floquet, Granet; et un, M. Allain-Targé, qui approuve le projet sous réserve de modifications.

Le nombre des voix obtenues par les ministériels dans les 11 bureaux, donne une moyenne d'environ 49 voix, soit 200 voix au plus pour le projet ministériel, quoi que la majorité des commissaires soit de 47 contre 5.

Il y a eu beaucoup d'abstentions.

### On lit dans le Temps:

« Nous apprenons que le gouvernement égyptien a renoncé à se faire officiellement représenter à la conférence, si elle a lieu. Il a seulement chargé Tigrane-Pacha, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et gendre du Nubar, le président du conseil, qui est actuellement en France, de se rendre à Londres, pour y suivre les travaux de la réunion européenne. »

« Un télégramme annonce que, hier, M. Patenôtre se trouvait à Thuan-An. Aujourd'hui, il a dû arriver à Hué, entouré d'une imposante escorte, fournie par l'escadre de l'amiral Courbet. »

« Dès que M. Patenôtre aura accompli sa mission près la cour d'Annam, — mission qui consiste à faire modifier le traité de Hué — il se rendra en Chine pour présenter ses lettres de créance et suivre les négociations en vue de la conclusion du traité définitif prévu par celui de Tien-Tsin. »

Une dépêche du gouvernement adressée

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

### Première partie.

Nous mîmes deux grandes heures à parer la table; puis, comme l'angelus allait sonner, notre bonne ménagère courut revêtir la belle robe nacarat.

Elle reparut bientôt, et, ouvrant la porte de la cuisine, avançant la tête:

— Jacquemine, cria-t-elle, j'entends la voiture, voilà Monseigneur! Êtes-vous prête? Surtout servez chaud, ma fille.

Alors, étalant sa longue traîne d'un coup de pied babilé, M<sup>me</sup> Lavallée fit, au bras de M. le maire, arrivé depuis un moment, une entrée pleine de royale majesté.

Tout à tour nos hôtes se présentèrent à la cure. Ce fut d'abord Monseigneur, un grand vieillard plein de noblesse et de dignité.

Suivait un candidat à la députation, avec gilet largement écharné, profil sérieux, ruban à la boutonnière; puis vinrent quelques notabilités du

voisinage; enfin, toute la famille Myrel, les acquéreurs de mon Beauchêne tant regretté.

M<sup>me</sup> Myrel apparut, blanche et rose. Elle donnait la main à ses enfants, deux amours aux grands yeux candides et aux cheveux bouclés, que le bon curé avait réclamés avec insistance.

Son frère, M. Maxime Langy, la suivait escorté de deux bonnes petites vieilles. L'une, M<sup>lle</sup> Eusébie Langy, tenait, du bout de ses doigts effilés, un mouchoir de batiste; c'était une mode de 1840, sa jeunesse.

L'autre, M<sup>lle</sup> Esther, malgré ses cheveux gris, jouait à la petite pensionnaire. Elle minaudait, elle folâtrait, et ne disait pas un mot sans consulter du regard son aînée, M<sup>lle</sup> Eusébie.

En résumé, c'étaient deux vieilles filles, excellentes, dévouées, charitables, et vivant dans l'adoration de leur neveu Maxime.

Au milieu des phrases polies de l'arrivée, Suzon apparut à la porte du salon, les joues encore rouges des dernières agitations de l'office.

— Monsieur le curé, cria-t-elle, en faisant à tous une timide révérence: Ça qu'est prêt!

A cette annonce inusitée, M<sup>me</sup> Lavallée bondit dans son fauteuil, son visage devint pivoine. Elle avait oublié de faire la leçon à la gouvernante peu stylée. Quant aux hôtes du presbytère, ils ne purent réprimer un léger sourire.

Monseigneur se leva; puis les chevaliers fran-

çais offrirent leur bras aux dames; et tous, deux à deux, en procession, nous passâmes dans la salle du festin.

On se mit à table. Je me trouvai casé entre M<sup>lle</sup> Langy.

Par quelques légères prévenances, je ne tardai pas à conquérir leur sympathie. Mes aimables voisines n'avaient qu'un sujet de causerie: Maxime et encore Maxime.

Et vraiment elles étaient presque éloquentes en parlant du cher neveu, qu'elles avaient élevé.

— Si vous saviez comme il est bon! me disait M<sup>lle</sup> Eusébie, de sa voix profonde.

— Et quel cœur! reprenait M<sup>lle</sup> Esther, de sa voix flûtée.

— Quel élève modèle! il obtenait tous les prix, faisait Eusébie.

— Une intelligence d'élite! s'écriait Esther... Non, non, monsieur, vous ne pouvez savoir ce qu'est notre neveu. C'est l'honneur, la délicatesse, la générosité même.

Je levai la tête pour mieux voir le héros chanté par les deux aimables tantes; et, de l'autre côté de la table, à travers les roses du surtout, je l'aperçus, mettant une sucrerie sur l'assiette de la petite Clémence, sa nièce.

En cet instant, un incident, déplorable pour la bonne M<sup>me</sup> Lavallée, vint troubler le repas.

Du geste, de l'œil actif, allant des piles d'as-

siettes aux bouteilles poussiéreuses rangées sur le buffet; tantôt le front chargé de déplaisir, tantôt le visage éclairé d'une radieuse approbation, notre chère Providence guidait l'inhabile service de Suzon. Elle faisait bien des écoles, notre pauvre Suzon, baptisant les vins de noms impossibles; et, malgré l'œil irrité de M<sup>me</sup> Lavallée, s'aventurant à faire des mets délicats un pompeux éloge. Elle s'attardait surtout devant Monseigneur avec une insistance incroyable; elle eût voulu lui servir la moitié des plats.

Le bon évêque souriait doucement à la vieille servante, en disant:

— Merci, ma fille, c'est suffisant.

Et Suzon redoublait ses instances.

Elle avait sans doute des remords d'avoir pensé au coûtage.

M<sup>me</sup> Lavallée, placée près de l'évêque, du coude poussait l'indiscrète, et la foudroyait du regard.

Suzon saisit enfin une de ces étincelles indignées. N'en comprenant pas la cause, elle se pencha vers la haute directrice:

— Eh bien! quoi?... Est-ce que je suis « fautive? » murmura-t-elle tout bas, dans un grand trouble.

Sa main tremblante tenait une saucière, et, tout à coup, le liquide brûlant se répandit sur la robe nacarat.

M<sup>me</sup> Lavallée se leva vivement. Elle devint rouge

au régisseur du château de Versailles, lui enjoint de commencer tout de suite les préparatifs nécessités par la tenue du Congrès, qui se tiendra au château dans la salle de la Chambre des députés et non dans l'ancienne salle du Sénat.

Les travaux sont déjà commencés.

Les journaux officiels ont annoncé que le Président de la République avait visité avant-hier l'exposition canine.

Cette nouvelle est inexacte. M. Grévy n'a pas fait cette visite, car il a un pied très-enflé.

Les médecins craignent que cette enflure ne gagne toute la jambe. A l'âge du Président, ces accidents sont toujours très-graves.

#### LE RECRUTEMENT ET LES CHAMBRES DE COMMERCE.

On sait que les délégués des chambres de commerce s'étaient réunis le 15 mai dernier en vue d'arrêter la rédaction des observations à adresser aux pouvoirs publics au sujet de la loi sur le recrutement militaire.

Parmi les résolutions qu'ils ont adoptées, les délégués ont émis l'avis qu'il y aurait lieu d'accorder, en temps de paix, aux jeunes gens séjournant dans les colonies ou hors d'Europe un sursis d'appel de cinq ans, sursis qui se transformerait en exemption définitive après un nouveau séjour de cinq années consécutives.

Trente-six chambres de commerce étaient représentées à cette réunion.

En outre, quinze chambres ont adhéré par écrit au principe des résolutions adoptées par la réunion.

### ÉTRANGER

**LE KRACH DE NEW-YORK.** — On télégraphie de New-York au *Financial and Mining News*, de Londres : Le bruit court qu'un déficit de 4,000,000 de dollars a été découvert dans les caisses de la Compagnie de chemin de fer *Jersey-Central*. On cherche à cacher ce fait à cause de l'influence qu'il pourrait avoir sur la Compagnie *Philadelphia and Reading*.

**UN NOUVEAU MAHDI.** — *Le Caire*, 29 mai. — On a reçu ici, de Dongola, une curieuse dépêche qui montre à quel point est poussée en ce moment l'excitation religieuse.

Un nouveau Mahdi vient de surgir à Darfour. Il prétend avoir le don de se rendre invisible à volonté.

Le vieux Mahdi ayant appris les prétentions du nouveau, a envoyé une troupe d'hommes chargés de s'emparer du nouvel envoyé du ciel. Mais, dit la dépêche, ces hommes, l'ayant trouvé assis sur un divan, l'ont entouré pour procéder à son arrestation, lorsque subitement il a disparu dans l'air.

Le nouveau prétendant cause, paraît-il, une grande inquiétude à Mohamed-Ahmed.

comme une fleur de grenade; puis, serrant les lèvres par un violent effort, elle essaya de dissimuler son dépit.

Tous nous offrîmes nos condoléances.

— Quel malheur ! s'écria M<sup>lle</sup> Eusébie.

M. le curé conseilla de froter les taches avec de la mie de pain; Monseigneur, lui-même, donna son avis; M. le maire, accouru près de sa femme, grattait, avec un couteau, les sillages du liquide malfaisant.

— Ne t'agite pas, ma bonne Victoire, disait-il en mode d'encouragement : pour ta fête, je te donnerai une autre robe plus belle encore.

Suzon se tenait immobile; et, les bras pendants, le visage consterné, elle répétait :

— C'est la saucière qui m'a échappé des mains. Ah ! j'en suis bien marrie.

Quant à M<sup>me</sup> Lavallée, d'un oeil atone, elle regardait son beau satin nacarat tout moiré d'affreuses taches luisantes.

Enfin, remuant la tête, comme pour rappeler ses souvenirs :

— Ne vous inquiétez pas, reprit-elle, nous calmant tous d'un geste de la main; le mal n'est pas sans remède : avec mon talent et mes recettes, on peut conjurer tous les désastres.

Et, gravement, elle fit signe à Suzon d'apporter le dessert. Seulement les « prenez garde ! ma fille », accompagnèrent chacun des mouvements

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 mai.

Les Consolidés anglais nous viennent sans changement sur hier à 101.7/16.

Les impressions sont moins mauvaises et les cours mieux tenus. La lutte entre les haussiers et les baissiers ne fait pourtant que s'accroître, vu l'approche de la liquidation, cependant les ordres de ventes ne se produisent pas.

Tout dépendra de la réponse des primes qui a lieu samedi, et tout laisse à prévoir que le marché reprendra dès ce moment un nouvel essor.

Les Rentes sont mieux tenues : le 3 0/0 reste à 78.85, l'amortissable finit à 79.90, le 4 1/2 ouvre à 107.90 et ferme à 107.92.

L'Italien est ferme, on cote 96.75 premier cours, et après avoir touché le cours de 97 on reste à 96.95.

Pas de variation sur la Banque de France à 5,150. Le bilan d'aujourd'hui est aussi satisfaisant que celui de la semaine dernière. L'encaisse métallique est en augmentation de 6,625,000. Le portefeuille de 11,766,000 fr. Les comptes-courants particuliers de 37,420,000 fr. Le Trésor de 10 millions 242,000 francs.

Les avances sont en diminution de 392,000 fr. et la circulation de 9,221,000 fr. Le bénéfice de la semaine est de 486,000 fr.

Le Suez est maintenu à 2,122 fr. avec tendance à la hausse, les recettes sont de 230,000 fr.

Signalons les demandes toujours de plus en plus nombreuses sur les actions du Crédit Foncier et au comptant sur les Obligations Foncières et Communales. L'épargne choisit ces titres de préférence sachant y trouver un placement aussi sûr qu'avantageux.

Le Crédit Lyonnais et la Société Générale sont toujours délaissés du marché.

Le Gaz, sur lequel les bruits d'entente se propagent, ouvre à 1,467 et reste à 1,492.

L'Égypte se relève un peu sur hier; on cote 308 après 307. La Banque Ottomane reste à 658 et le Turc sans affaires à 8.55.

Peu de variations sur les Sociétés de crédit.

Le Comptoir d'Escompte se maintient à 950. La Banque de Paris fait 876 après 875. Le Crédit Industriel et Commercial est à 676. La Banque d'Escompte demandée à 535.

Les chemins français conservent leur fermeté habituelle : le Nord à 1,737.50, le Lyon à 1,237.50, l'Orléans à 1,300, le Midi à 1,195, l'Est à 757.50, l'Ouest à 818.75.

### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

La mort vient d'enlever à l'affection des siens, à la suite d'une longue et cruelle maladie, M<sup>me</sup> Emile Proust, la jeune épouse de notre honorable concitoyen qui s'est distingué pendant la campagne de 1870 et est un des administrateurs les plus zélés de la société des courses de Saumur.

Au moment où nous mettons sous presse, un concours nombreux de toute la société saumuroise et du commerce se réunit autour de sa dépouille mortelle pour lui rendre les derniers honneurs.

Puisse ce témoignage général de sympathie être un adoucissement à la douleur si vive de M. Emile Proust et de la famille Lambert.

#### LES MILITAIRES RETRAITÉS.

On lit dans *l'Avenir militaire* :

« Le comité central des officiers retraités avant 1878 continue son œuvre de défense

et de patronage pour la cause si juste et si intéressante à laquelle il se dévoue depuis cinq ans. Malgré l'insuccès de deux pétitionnements auxquels ont pris part plus de six mille intéressés, il ne se décourage pas et, pour agir sur les résolutions du Parlement, il vient de dresser la liste des conseils généraux qui ont émis un vœu favorable à l'unification des pensions, d'après le tarif annexé à la loi du 22 juin 1878. Cette loi, qui a été reconnue absolument nécessaire, les tarifs annexés aux lois de 1831 et de 1864 n'étant plus en rapport avec la cherté progressive de toutes les choses nécessaires à la vie, doit être rendue applicable aux anciens officiers, à leurs veuves et à leurs orphelins comme elle l'a été à tous les pensionnaires des grades inférieurs et à leurs familles.

Voici la liste des départements qui ont émis le vœu dont nous venons de parler : Orne, Loire-Inférieure, Loire, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Var, Haute-Vienne, Bouches-du-Rhône, Pas-de-Calais, Seine-et-Oise, Finistère, Indre-et-Loire, Alger, Eure, Tarn, Landes, Charente-Inférieure, Rhône.

Il y en a probablement d'autres; mais la liste qui précède est assez nombreuse pour constituer une manifestation considérable. En définitive, ce sont les représentants désignés ci-dessus qui font connaître les sentiments de leurs commettants sur la convenance de ne plus laisser une véritable dette publique en souffrance.

Nous espérons que cette manifestation aura l'effet désiré.

Nous sommes certes reconnaissants aux dix-huit conseils généraux qui ont bien voulu songer aux vieux officiers si indignement frustrés de leurs droits; mais nous ne partageons nullement l'espoir qu'a notre confrère de voir cette iniquité réparée. Si l'unification des retraites est un jour votée, ce ne sera que dans six ou huit ans, lorsqu'il n'y aura plus en vie un seul officier retraité avant 1878.

D'ici là, les députés qui trouvent insuffisants les 25 francs par jour qu'ils se sont alloués continueront à considérer comme une prodigalité les 6 ou 7 francs avec lesquels un vieux capitaine doit pourvoir à son entretien et à sa nourriture journalière.

#### CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.

Dimanche de la Pentecôte. — Clôture du mois de Marie.

Le soir, à 7 heures 1/2 : cantique, sermon, procession, offrande de fleurs et d'une couronne à N.-D. des Ardilliers par les petits enfants et salut solennel.

Tous les petits enfants de la ville sont invités à participer à cette cérémonie et à venir offrir une fleur à N.-D. des Ardilliers.

Avant-hier ont eu lieu, à Sainte-Clotilde (Paris), les funérailles d'un noble Breton bien connu de la société parisienne, le comte d'Anglade.

Il était l'un des gendres du feu marquis de Maillé de la Tour-Landry.

naît d'un regard; et, cependant, il est rare qu'on soit trompé par une première impression. Il est rare aussi que la sympathie ne soit pas réciproque.

Je le compris à la bienveillance qui éclairait les yeux de Maxime Langy.

Nous n'étions pas depuis une heure l'un près de l'autre que, déjà, je lui parlais avec un entier abandon.

— Vous allez donc quitter la France? lui disais-je avec regret.

— Oui; je vais tenter fortune en Amérique; utiliser, si je le puis, un brevet d'ingénieur obtenu à l'École centrale. J'ai une dette de reconnaissance à solder. Mes tantes se sont montrées si bonnes, si généreuses pour le pauvre orphelin! Je voudrais leur rendre au centuple tous leurs sacrifices. J'aimerais à leur constituer un foyer, à leur donner l'indépendance, dont elles se sont dépouillées pour moi.

— Dieu vous protégera, répondis-je; votre but est noble, vous réussirez.

— Pour moi, ajoutai-je, avec une nuance de mélancolie, mon avenir, au point de vue humain, n'aura rien de brillant. Les espérances d'Amérique ne peuvent miroiter à mes yeux, car mon brevet, à moi, n'est qu'un brevet de maître d'école...

Puis, me rappelant tout le bien que peut faire aux âmes un instituteur chrétien, je repris d'une voix ferme :

ALLONNES. — Jeudi matin, dès 5 heures, la femme Vaucelle, de Recouvrance, communes d'Allonnes, a trouvé son mari pendu dans une chambre de décharge. La mort remontait à deux heures. Vaucelle, depuis quelque temps, donnait des marques certaines de folie.

Le *Journal de la Vienne* fait la rectification suivante :

« Nous avons dit dernièrement que, dans le canton de Moncontour, sur 47 municipalités, 13 étaient conservatrices et 4 républicaines; c'était une erreur.

Sur 17 municipalités composant le canton de Moncontour, 4 sont conservatrices, 3 seulement sont républicaines.

Comme d'habitude, nous n'hésitons pas à reconnaître notre erreur et à la rectifier.

#### TOURS.

Mercredi, à trois heures, à la gare d'Orléans, a eu lieu l'expérience d'embarquement d'un bataillon sur le pied de guerre, c'est-à-dire se composant de 4 compagnies, avec le cadre d'officiers, de 8 sergents et de 8 caporaux.

Venient ensuite 42 voitures, mulets porteurs d'outils et voitures d'ambulances.

L'expérience d'embarquement a été faite sous la direction du général Frémont et en présence de la commission militaire d'Etampes, venue spécialement à Tours pour assister à ces essais.

L'embarquement a pleinement réussi, malgré l'exiguïté du quai de la gare d'Orléans.

Rien de plus curieux que de voir nos braves troupiers armés de pied en cap, manœuvrer comme s'ils partaient en guerre.

Le Véloce-Club de Tours donnera, le 15 juin prochain, une grande fête vélocipédique internationale.

#### CEUX QUI CRÉENT LES IMPÔTS.

Le *Journal d'Indre-et-Loire*, pour donner une idée de ce que sont certains élus municipaux nommés au dernier vote, produit une statistique de laquelle il résulte que, tout compte fait, les dix-sept conseillers municipaux républicains formant la majorité du Conseil de Tours, payent ensemble la somme énorme de 488 fr. 74 d'imposition. On comprend, d'après cela, avec quelle facilité ils feront peser de nouvelles charges sur les contribuables. Cela les regarde un peu!

#### RENNES.

Processions de la Fête-Dieu.

Le sénateur, maire de Rennes, Vu la lettre de M<sup>gr</sup> l'archevêque de Rennes, relative à la marche des processions solennelles de la Fête-Dieu, et proposant leur parcours comme suit :

« Le dimanche 15 juin, la procession sortira de la métropole à quatre heures du

— Cependant, malgré tout ce qu'elle a de modeste, j'aime la situation qui m'est faite. Dieu m'a conduit à cette noble vocation de l'enseignement par la pauvreté et le malheur. Qu'il en soit béni!

Maxime me serra la main.

— Vous avez raison, dit-il, l'instituteur ne peut compter sur les richesses d'ici-bas, mais il travaille en vue du ciel; c'est la meilleure part.

Après un silence, M. Langy reprit encore :

— Dites-moi, Yves, votre père n'est-il pas l'inventeur de machines admirables? M. le curé m'a parlé de lui comme d'un homme éminent. Dans les revues scientifiques, plus d'une fois, j'ai remarqué son nom.

Un peu d'orgueil brilla dans mes yeux.

— Oui, répondis-je, mon père était un vrai savant, et si bon!... Ses travaux sont bien remarquables... Voulez-vous en juger?

J'entraînai Maxime dans ma chambrette. Là, j'ouvris mon précieux carton, et je montrai, en détail, au jeune ingénieur, tous les plans de mon père.

Il les examinait avec un soin scrupuleux, les prenant l'un après l'autre. Mes yeux épiaient les impressions de son visage.

— Qu'en pensez-vous, Maxime? m'écriai-je enfin.

— C'est admirable, mon cher, vous avez les trésors enfouis.

soir et parcourra les rues de la Monnaie, de Toulouse, du Champ-Jacquet, de la Motte-Fablet, d'Antrain, de Saint-Melaine, de Fougères, contour de la Motte, Louis-Philippe, place du Palais (côtés Est et Sud), rues de Brilbac, de l'Hermine, Duguesclin, de Clisson, de la Monnaie.

Le dimanche 22 juin, la procession sortira également à quatre heures du soir et parcourra les rues de la Monnaie, Nante, place des Lices, place Saint-Michel, rues Leperdit, du Champ-Jacquet, de Toulouse et de la Monnaie ; »

Arrête :  
Le parcours proposé par M<sup>r</sup> l'archevêque est approuvé.

**NANTES.**  
Pétition pour le rétablissement des processions.

La pétition suivante se signe en ce moment à Nantes dans les bureaux de l'Union bretonne et de l'Espérance du Peuple :

Nantes, le 27 mai 1884.

Monsieur le Maire,  
Nous venons vous demander le rétablissement des processions de la Fête-Dieu dans la ville de Nantes.

Nous réclamons au nom de la liberté, afin que des manifestations paisibles, qui n'offensent aucune religion ni aucune croyance ; qui n'occasionnent aucun désordre ; auxquelles la politique demeure complètement étrangère, aient toute latitude pour se produire parmi nous, comme il s'est fait pendant de longues années.

Nous revendiquons les droits de l'égalité, pour que les nombreux habitants qui aimeraient à s'associer aux belles cérémonies de la Fête-Dieu ne rencontrent pas plus d'obstacles que ceux à qui plaisent les promesses des jours gras ou les fêtes du 4<sup>e</sup> Juillet ; et aussi pour que les facilités accordées autour de nous à tant de villes et de localités ne continuent pas à nous être obstinément refusées.

Nous invoquons la fraternité, et nous maintenons qu'il n'est ni bon ni équitable d'user envers des compatriotes, envers les enfants d'une même cité, de ces prohibitions rigoureuses et arbitraires qui les blessent dans leurs désirs les plus vifs et dans leurs sympathies les plus chères.

Enfin, nous faisons valoir l'intérêt légitime d'une multitude d'industriels et de commerçants, à qui l'on enlève sans motif les avantages qui découlent naturellement de ces grandes solennités et de l'immense concours qu'elles attirent dans nos murs.

Dans l'espoir que vous ferez droit à notre demande, nous avons l'honneur, Monsieur le Maire, de vous offrir notre respectueuse considération.

**LES SOUFFRANCES DU PEUPLE.**  
La crise ouvrière continue de sévir. Il y a quelque temps, le ministre de la guerre ordonna le renvoi de la moitié des ouvriers employés à la fonderie de Bourges. La mesure, nécessitée par des considérations

budgétaires, devait être exécutoire le 30 juin. Cette nouvelle fut accueillie avec stupeur par les ouvriers qui, dans une pétition motivée, demandèrent qu'on diminuât plutôt le nombre d'heures de travail. De cette façon, le salaire serait diminué sans doute, mais personne ne serait mis sur le pavé.

Le ministre de la guerre a donc modifié la mesure ; tous les ouvriers seront maintenus jusqu'au 4<sup>e</sup> janvier et ne travailleront que dix heures au lieu de onze ; mais au 4<sup>e</sup> janvier 300 ouvriers seront congédiés.

Supposez qu'une pareille disposition ait été prise sous la Monarchie : quel tollé d'indignation contre l'imprévoyance d'un gouvernement qui gaspille tellement les finances qu'il ne peut même pas entretenir le travail dans nos arsenaux !

(Espérance, de Nantes.)

**LE MANS.**  
L'Union de la Sarthe nous en apprend une bien bonne.

M. Raynal, ministre des travaux publics, voyage actuellement aux environs du Mans — dont les chapons font aux poulardes de Bresse une redoutable concurrence. — Un chef-lieu de département n'a pas tous les jours un ministre dans ses murs. Il s'agit d'en profiter, et de toutes façons. L'autre matin donc, les Manceaux recevaient la lettre-circulaire suivante :

Monsieur,  
J'ai l'honneur de vous prévenir que M. Raynal, ministre des travaux publics et MON PARENT, honoraire, ce soir, de sa personne la représentation de Faust.

Veuillez agréer, etc.  
Votre dévoué,  
MONTEL,  
Directeur du théâtre.

Ministre des travaux publics et parent du directeur du théâtre du Mans ! Il y a vraiment des gens qui ont tous les bonheurs. Mais alors ce n'est pas Raynal qu'on devrait s'appeler, c'est Bidard !

**ADIEUX DU GÉNÉRAL DE BERCKHEIM.**

En quittant le commandement du 4<sup>e</sup> corps d'armée, au Mans, M. le général de Berckheim a passé la revue des troupes de la garnison et a adressé aux régiments placés sous ses ordres l'ordre du jour suivant, qui a été lu à deux appels :

« Officiers, sous-officiers et soldats,  
Atteint par la limite d'âge, je viens vous faire mes adieux.  
Merci d'abord aux généraux et aux chefs de corps ou de service du concours dévoué qu'ils m'ont prêté. Nous avons cherché ensemble à fortifier l'instruction et la discipline, à laisser à chacun l'initiative et les droits de son grade, à inspirer à tous, officiers, sous-officiers et soldats, l'amour du métier et la confiance dans l'avenir. Les relations entre les autorités civiles et militaires de la région sont excellentes, et la population accueille partout avec sympathie l'armée nationale. J'espère donc que mon successeur trouvera de bons éléments pour

yeux qui ne savaient pas mentir, et répondit :  
— Là-bas, en Amérique, souvent je songerai à cette soirée, à laquelle je dois un ami déjà cher. Je vous écrirai, Yves. Je vous tiendrai au courant de toutes mes entreprises. Quelque chose me le dit là, au fond du cœur : Nous réussirons !  
Cette amitié subite doit paraître étrange. Je l'explique ainsi :  
Nous avons vingt ans, et, tous deux, l'âme ardente.

(A suivre.) **DU CAMPFRANC.**

**LA LANTERNE D'ARLEQUIN**  
Illustrée, 10 centimes  
PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13 ; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 166. La Révision. Révision des mauvaises constitutions. Le Shako. Marguo et Laroze. Les nouvelles municipalités. Le Traité avec la Chine.

exécuter cet automne les manœuvres d'une importance exceptionnelle du 4<sup>e</sup> corps d'armée et qu'il sera satisfait du bon esprit et de l'instruction des régiments territoriaux convoqués en ce moment.

Je pourrais terminer, mais, lorsqu'un père quitte ses enfants, il tient à leur laisser quelque chose de son cœur.

Il y a trente ans, j'étais à la bataille de l'Alma, première grande victoire remportée depuis longtemps par l'armée française sur un ennemi digne d'elle. Le soir, notre général en chef, quoique atteint d'une maladie mortelle, parcourut à cheval les lignes de ses troupes et fut acclamé par un mouvement spontané. Les blessés eux-mêmes se soulevaient pour le saluer. Ce jour-là, j'ai compris la poésie et la grandeur militaire et j'ai envié le sort de ce soldat léguant à sa patrie une victoire.

Officiers et sous-officiers qui consacrez votre vie à la carrière des armes, vous avez un noble rôle à remplir. Le service obligatoire fait de chaque citoyen un soldat qui tient à cœur d'apprendre à défendre le sol de la patrie. C'est à vous de faire pénétrer dans la jeunesse française la discipline, le respect des lois, le culte du courage et de l'honneur. Ne vous découragez donc jamais !

Si vous avez des moments de lassitude, pensez aux chances de guerre, faites vos rêves de gloire, et, s'ils se réalisent, si le 4<sup>e</sup> corps décide d'une victoire, mon cœur de vieux soldat battra comme il y a trente ans.

Impossible de parler un plus noble langage, d'exprimer des sentiments plus élevés. Cette belle proclamation montre, une fois de plus, quel homme est le général de Berckheim et tout ce que l'armée perd par sa retraite. C'était un de ces officiers comme nous n'en aurons jamais assez, exclusivement voués à leur métier, fanatiques de leur profession, lui sacrifiant tout.

Pourquoi un homme de la valeur du général de Berckheim passe-t-il dans la seconde section, alors que d'autres qui n'avaient pas ses titres, qui n'avaient pas accompli ses exploits, ont été maintenus dans la section d'activité ?

**Faits divers.**

La fièvre typhoïde fait, en ce moment, dans certaines contrées, des ravages assez sérieux. On nous fait part d'un moyen curatif employé dans cette grave maladie par un médecin de Lyon, le docteur Franz Glénard.

Etant prisonnier de guerre en Poméranie, en 1871, M. Glénard eut l'occasion d'étudier le traitement pratiqué à Stettin par le docteur Brand. Il en vit recueillir de si grands avantages qu'il introduisit à Lyon cette méthode curative.

Ce traitement consiste à plonger toutes les trois heures le malade dans un bain à la chaleur d'environ 20 degrés ; on l'y maintient avec des compresses d'eau glacée sur la tête, jusqu'à ce que la température du bain se soit élevée d'un degré centigrade. Le temps nécessaire pour cela varie de 42 à 45 minutes.

Au bout d'une quarantaine de bains, soit quatre ou cinq jours, le malade est en pleine convalescence.

Ce moyen curatif, qui est très-douloureux dans les commencements, réussit, parait-il, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent et ne présente de danger que lorsqu'il s'agit de personnes malades de la poitrine, chez lesquelles les bains froids peuvent déterminer des complications.

**LA RAGE.** — M. Pasteur vient de faire à l'Académie des Sciences une communication qui jettera une aussi grande émotion dans le public que dans le monde savant. Il ne s'agit de rien moins que de la guérison de la rage.

Jusqu'à présent, il fallait que l'homme ou l'animal mordu et atteint par le virus rabique, fût immédiatement soigné ; que sa plaie fût sur l'heure même cautérisée par le fer rouge ou par un acide puissant.

M. Pasteur a trouvé le moyen de guérir de la rage, dans la huitaine qui suit la morsure ; cette découverte a fait l'objet de sa communication. Pour ce faire, il lui suffit, affirme-t-il, d'inoculer au malade le virus rabique ; trois inoculations successives le préserveront immédiatement ; il sera même

mieux que guéri : la rage ne pourra avoir d'effet sur lui.

A la suite de quels travaux, de quels efforts, de quelles découvertes M. Pasteur est arrivé à cette solution, c'est ce que nous ne saurions dire. Des contradictions ne manqueraient pas de se produire, si les expériences de M. Pasteur ne paraissent pas concluantes, et, dans un temps, dont on peut facilement calculer la période, la rage, cette horrible affection, dont la crainte seule fait tant de fous et produit tant de morts, aura peut-être disparu de la surface du monde.

**CONSEILS ET RECETTES.**

**LES RAVAGES DES HANNETONS**

Un journal agricole trace le tableau lamentable des ravages causés par le hanneton, le modeste hanneton, à l'aspect si débonnaire ; le hanneton, ce martyr de nos premiers jeux :

Le hanneton, dit-il, est en France un des plus redoutables fléaux. Ses ravages s'étendent à toute culture, à travers champs, jardins et forêts.

A l'état parfait, il mange des feuilles ; à l'état de larve, il mange des racines. Il vit en tout trois ans. Le hanneton paraît dès le mois d'avril, si le printemps est doux ; il pullule tout le mois de mai et jusqu'à la mi-juin. L'insecte ailé vit six semaines environ.

A la fin de mai, la femelle pond des œufs, — dont le nombre varie de 30 à 50, — jaunâtres et gros comme le chevenne.

En juillet, éclosent des larves (vers blancs, tures, mans), qui vivent près de trois années, pour croître et manger. La première année, elles changent d'habit, c'est-à-dire de peau, se tiennent en famille et passent l'hiver sans remuer, — dans la terre, — pour se garantir du froid et de l'eau ; mais au printemps suivant elles se dispersent et creusent alors des galeries souterraines en dévorant toutes racines : fraisiers, salades, haricots, choux, pommes de terre, chanvre, céréales sont leurs mets de prédilection.

Parmi les faits curieux que le même journal cite à la charge du hanneton, figurent les trois que voici :

En 1804, d'immenses colonnes, poussées par le vent, vinrent s'abattre dans le lac de Zurich, et l'atmosphère fut empestée des exhalaisons de leurs cadavres.

Le 18 mai 1832, en France, une diligence fut assaillie par des nuées de hannetons sur la route de Gournay à Gisors, et forcée de rebrousser chemin.

Enfin, rappelons qu'en mai 1841 des légions de hannetons, après avoir interrompu la circulation dans les rues de Mâcon et sur le pont de la Saône, s'abattirent sur les vignobles du Mâconnais.

Un propriétaire de la Seine-intérieure assure avoir perdu pendant une seule année, par le fait des hannetons, 48,000 fr., sur une exploitation agricole de cent hectares.

**SANTÉ RENDUE A TOUS**  
Adultes et enfants, sans médecine ni frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

**REVALESCIÈRE**  
DU BARRY, DE LONDRES

qui guérit les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes ; nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et dans les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 37 ans de succès : 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo., 2 fr. 25 ; 1/2 kilo., 4 fr. ; 1 kilo., 7 fr. ; 2 kilo., 12 fr. ; 6 kilo., 36 fr. Envoi franco en France contre bon de poste. Du BARRY et C<sup>o</sup>, limited, 8, rue Castiglione, à Paris, et partout bons pharmaciens et épiciers.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

# CHEMISERIE SPECIALE

Sur mesure et confectionnée.

Chemises cretonne sans apprêt (sur mesure) façon très-soignée, devant, col et poignets en toile : 7,50 — 8,50 — 9,50 — 10,50 — 12 fr.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

# SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans

SAUMUR

Grand assortiment de Chemises toutes faites pour hommes et enfants — Bonneterie Française et Anglaise — Cravates de toutes formes — Foulards — Mouchoirs — Foulards — Breillets et Jarretières — Porte-monnaie — Boutons de manchettes et Tibis pour chemises.

CANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie (marques garanties) vendue à prix réduit.

Étude de M<sup>e</sup> C<sup>a</sup>. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques,

Le samedi 31 mai 1884, à une heure après midi,

A Saumur, place de la Bilange,

D'UN PETIT-DUC

Avec siège mobile et capote en très-bon état.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, (408) CH. MILLION.

FAILLITE L. TRILLON, MEUNIER ET C<sup>ie</sup>.

## VENTE MOBILIERE

Aux enchères publiques.

On prévient le public que dimanche prochain 1<sup>er</sup> juin, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, aux Rosiers, au domicile de M. L. Trillon,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> F.-H. RENIER, huissier à Gennes-Rosiers,

A la vente par adjudication aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers personnels de M. Léopold Trillon, à la requête de M. Doussain, syndic de la faillite L. Trillon, Meunier et C<sup>ie</sup>.

On vendra notamment :

Mobilier de salle à manger, salon et chambres à coucher, bijoux, bracelets, montres d'hommes et femmes, vêtements, linge, un fusil Lefaucheur, vins, liqueurs, batterie de cuisine, vaisselle et quantité de très-bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent. (397)

## A VENDRE

Agencement de Magasin

Composé de casiers, tiroirs, comptoirs, devanture, 2 bascules, etc.

S'adresser à M. Raoul FRIGNOUX, place du Roi-René. (372)

EXCELLENT PLACEMENT EN TOURAINE

Près chemin de fer.

## A VENDRE

Belle Terre

DE GRAND AVENIR.

275 hectares, dont 60 de prairies, 20 de jeunes vignes, en rapport,

Château, parc, futaies, taillis, fermes, cheptel important, céréales racines, engraissement, culture industrielle.

Beaux revenus.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal. (402)

## A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Prêche, 4.

Comprenant : Huit appartements, cour, cave, écurie et remise.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

## A VENDRE

D'OCCASION,

UNE BONNE CALÈCHE

S'adresser au bureau du journal.

## AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean prochaine, le mari, cocher, comme valet de chambre ou jardinier, et la femme, cuisinière, comme femme de chambre ou bonne d'enfants.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LIBRETON, même rue. (86)

## CHANGEMENT DE DOMICILE

L. CAVELIER, graveur, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il a transféré son domicile rue Pavée, 4. (371)

## CIDRE EXQUIS

20 fr.; pur jus, 35 fr.

MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure).

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN BON CAFÉ

ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

## AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1<sup>er</sup>, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon ;

Au 2<sup>e</sup>, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Grande-Rue, 23

Actuellement occupée.

S'adresser à M<sup>me</sup> Ollivier de LALEU, ou à M<sup>e</sup> DELAUNAY, huissier, quai de Limoges. (334)

A VENDRE

Première Coupe

DE

PRAIRIES ARTIFICIELLES

S'adresser à M. RIVAUD, 22, rue du Temple. (377)

Thés

CHOCOLAT

Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 MAI 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.	
3 %	78 65	78 82	Est	757 50	760	Obligations.			Gaz parisien	524	522
3 % amortissable	79 90	80	Paris-Lyon-Méditerranée	1240	1237 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	514 75	Est	361 75	363
3 % (nouveau)			Midi	1196 25	1200	1865, 4 %	521 75	522 50	Midi	321 50	323 50
4 1/2 %	107	107 25	Nord	1740	1740	1869, 3 %	409	406 50	Nord	376	376 50
4 1/2 % (nouveau)	107 70	107 90	Orléans	1300	1298 75	1871, 3 %	397 50	396 50	Orléans	371	370 75
Obligations du Trésor	511 50	511 50	Ouest	816 25	818 75	1875, 4 %	511	511	Ouest	374	370 1/2
Banque de France	5170	5150	Compagnie parisienne du Gaz	1468 75	1400	1876, 4 %	510 50	511	Paris-Lyon-Méditerranée	377	377 1/2
Société Générale	480	478 75	Canal de Suez	2115	2125	Bons de liquid. Ville de Paris	518 50	517	Paris-Bourbonnais	373 50	371
Comptoir d'escompte	950	950	C. gén. Transatlantique	508 75	508 75	Obligations communales 1879	450	450	Canal de Suez	572	570
Crédit Lyonnais	572 50	570				Obligat. foncières 1879 3 %	445	440			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1325	1325				Obligat. foncières 1883 3 %	355	354 50			
Crédit mobilier	335	332 50									

## CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)	
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.	
1 — 25 — soir,	
2 — 32 — express.	
7 — 13 — omnibus.	
10 — 36 — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — omnibus.	
9 — 37 — express.	
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 —	
7 — 4 — omnibus (s'arr. à Tours) express-poste.	
10 — 24 —	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 19 Mai 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. . . . . (départ)	6 05	7 24	9 00	1 15	3 45
Chacé-Varrains . . . . .	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19
Montreuil-Bellay . . . . . (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay . . . . . (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	
Chacé-Varrains . . . . .	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	
Saumur . . . . . (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay . . . . .	7 02	8 04	2 11	5 09	9 31
Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 17	9 39
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 30	9 52

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay . . . . .	6 07	9 18	1 27	4 37	8 05
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 55
Arçay	8 34	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Neuville	9 57	4 24	11 27
Poitiers	10 32	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers	5 50	12 50	6 10
Neuville	6 28	1 28	7 48
Mirebeau	6 55	1 57	8 15
Arçay	7 50	2 52	9 10
Loudun	8 42	3 30	10 00
Montreuil	9 24	4 31	11 7

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur,